## **JOURNAL OFFICIEL**



DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

MÉMORIAL B

N° 1583 du 3 mai 2022

Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région - Services de Consultation, de Formation, de Conseil, de Médiation, d'Accueil et d'Animation pour familles - Agrément.

Par arrêté ministériel du 30 mars 2022, un agrément non conditionné pour une durée illimitée est accordé à l'organisme gestionnaire « Fondation Pro Familia », ayant son siège 5, route de Zoufftgen, L-3598 Dudelange, pour l'exercice de l'activité « médiation socio-familiale », à l'adresse : 5, route de Zoufftgen, L-3598 Dudelange.

L'agrément entre en vigueur le 30 mars 2022.

L'agrément non conditionné est enregistré sous le numéro CO-M/2/2018.